

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:08/12/2010

Date de révision:08/12/2010

Version: 0.1

### SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance  
 Nom : Toluène  
 Nom commercial du produit : Toluene  
 Numéro d'identification UE : 601-021-00-3  
 No CE : 203-625-9  
 n° CAS : 108-88-3  
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471310-51-0031  
 Code du produit : 692, SDS # PbR0122  
 Synonymes : Phenylmethane  
 Methylbenzene  
 Methylbenzol  
 Toluol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances  
 Produit intermédiaire chimique  
 Agent de nettoyage  
 Carburants  
 Revêtements  
 Utiliser pour les activités de forage et de production dans les gisements de pétrole et de gaz  
 Liant  
 Agent de démoulage.  
 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.  
 Fluides fonctionnels  
 Fabrication de produits en caoutchouc.  
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement  
 Bâtiment et travaux publics.  
 Travaux routiers  
 Nettoyant

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:  
 4th Floor, 20 North Audley Street  
 London W1K 6WL, United Kingdom  
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750  
 E-mail: reach@petrobras.com.br

Producteur:  
 Petróleo Brasileiro S. A.  
 Avenida Chile, 65.  
 20035-900 Rio de Janeiro - Brazil  
 E-mail: sac@petrobras.com.br

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300  
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 1 251 51 51

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Repr. 2	H361
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Asp. Tox. 1	H304
Eye Irrit. 2	H319

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

##### 2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

F; R11  
Repr. Cat. 3; R63  
Xn; R48/20-65  
Xi; R38  
R67

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

##### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



CLP Mention d'avertissement :

Consignes en cas de danger (CLP) :

Consignes de sécurité (CLP) :

: Danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 - Tenir à l'écart des flammes nues, de la chaleur, des étincelles. — Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.  
P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.  
P264 - Se laver La peau soigneusement après manipulation.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P331 - NE PAS faire vomir.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse pour l'extinction.  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



F - Facilement inflammable



Xn - Nocif

Phrases R :

R11 - Facilement inflammable  
R38 - Irritant pour la peau.  
R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation  
R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant  
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Phrases-S :

S37/39 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé  
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S23 - Ne pas respirer les fumées  
S23 - Ne pas respirer les vapeurs  
S23 - Ne pas respirer les aérosols  
S33 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage  
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S43 - En cas d'incendie, tous les agents d'extinction autorisés  
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées  
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

## SECTION3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Toluène	(n° CAS)108-88-3 (No CE)203-625-9 (Numéro d'identification UE)601-021-00-3	100	F; R11 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R48/20-65 Xi; R38 R67
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Toluène	(n° CAS)108-88-3 (No CE)203-625-9 (Numéro d'identification UE)601-021-00-3	100	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement conseil à un médecin.

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. Troubles de conscience.
Symptômes/lésions après inhalation	: Effet irritant.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Irritant pour la peau. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritant pour les yeux. Provoque une inflammation grave de la conjonctive et peut endommager gravement la cornée.
Symptômes/lésions après ingestion	: Risque de pneumonie aspiratoire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dépression du système nerveux central.

## SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: : Mousse. Poudre d'extinction. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide inflammable. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.
Réactivité	: Lors de sa combustion, il se forme. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO <sub>x</sub> ). Oxydes de soufre.
Mesures générales	: Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Eloigner le produit de la zone d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.
Protection en cas d'incendie	: Cf. chapitre 8. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## SECTION6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner toute source d'ignition.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Eloigner toute source d'ignition. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer immédiatement les fuites.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déverser dans les eaux de surface. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Éviter tout contact avec eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
Autres informations	: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
---	---

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- mesures techniques: : Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Assurer une aération suffisante.
- Matériaux incompatibles : Agents oxydants.
- Lieu de stockage : Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Toluène (108-88-3)		
European Union	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	192 mg/m <sup>3</sup>
European Union	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
European Union	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	384 mg/m <sup>3</sup>
European Union	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
Austria	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	190 mg/m <sup>3</sup>
Austria	MAK (ppm)	50 ppm
Austria	MAK Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	380 mg/m <sup>3</sup>
Austria	MAK Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
Belgium	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	192 mg/m <sup>3</sup>
Belgium	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgium	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	384 mg/m <sup>3</sup>
Belgium	Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	550 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	150 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	100 ppm
Germany	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	190 mg/m <sup>3</sup>
Germany	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	50 ppm
Italy - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	188 mg/m <sup>3</sup>
Italy - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
Spain	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	191 mg/m <sup>3</sup>
Spain	VLA-ED (ppm)	50 ppm
Spain	VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )	384 mg/m <sup>3</sup>
Spain	VLA-EC (ppm)	100 ppm
Switzerland	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	760 mg/m <sup>3</sup>
Switzerland	VLE (ppm)	200 ppm
Switzerland	VME (mg/m <sup>3</sup> )	190 mg/m <sup>3</sup>
Switzerland	VME (ppm)	50 ppm
The Netherlands	MAC TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	150 mg/m <sup>3</sup>
The Netherlands	MAC TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	384 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	188 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	50 ppm
Australia	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	191 mg/m <sup>3</sup>
Australia	TWA (ppm)	50 ppm
Australia	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	574 mg/m <sup>3</sup>

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une aération suffisante.
- Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.



- Protection des mains : Porter des gants de protection. PVC (Chlorure de polyvinyle).
- Protection oculaire : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps : Tablier de protection. PVC (Chlorure de polyvinyle).
- Protection voies respiratoires : La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État : Liquide
- Couleur : incolore.
- Odeur : Solvant.
- Seuil olfactif : 1.6 ppm
- pH : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de solidification : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition :  $\geq 110.1$  °C
- Point d'éclair : 4.4 °C ASTM D 56
- Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : 2
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Limites explosives : 1.2-7 vol %
- Pression de la vapeur : 38 mmHg @ 20°C
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : 4.5
- Densité relative : 0.865-0.87 g/cm<sup>3</sup> @ 20°C
- Solubilité : Soluble dans les solvants organiques.  
Eau: insignifiante
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : 536 °C
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Viscosité : 0.59 cSt @ 40°C

### 9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Lors de sa combustion, il se forme. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>). Oxydes de soufre.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion et irritation de la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité reproductrice	: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
STOT-exposition unique	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT-exposition répétée	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Graves dommages et / ou irritations oculaires:	: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toluene (108-88-3)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	14000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	8h 5320 ppm Souris

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit est légèrement volatil.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Toluene (108-88-3)	
Ecologie - sol	Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 1294

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : TOLUÈNE  
Description document de transport : UN 1294 TOLUÈNE, 3, II, (D/E)

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables  
Danger n° (code Kemler) : 33  
Code de classification (ADR) : F1  
Étiquettes de danger (ADR) : 3 - Liquide inflammable



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E  
Quantités limitées (ADR) : LQ04  
Excepted quantities (ADR) : E2

#### 14.3.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

#### 14.3.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

#### 15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger :



F



Xn

Phrases R :

R11 - Facilement inflammable  
R38 - Irritant pour la peau.  
R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation  
R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant  
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S :

S3/7/9 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé  
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S23 - Ne pas respirer les fumées  
S23 - Ne pas respirer les vapeurs  
S23 - Ne pas respirer les aérosols

# Toluene

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

S33 - Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage  
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S43 - En cas d'incendie, tous les agents d'extinction autorisés  
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées  
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 16: Autres informations

Sources de données

: PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes

: ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. SDS - Fiche de données de sécurité . REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Asp. Tox. 1	Catégorie 1 - Risque d'aspiration
Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Flam. Liq. 2	Catégorie 2 - Liquides inflammables
Repr. 2	Catégorie 2 - Toxicité pour la reproduction
Repr. 2	Catégorie 2 - Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit. 2	Catégorie 2 - Corrosion cutanée/Irritation
STOT RE 2	Catégorie 2 - Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE 3	Catégorie 3 - Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
R11	Facilement inflammable
R38	Irritant pour la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.